



Paris, le 8 octobre 2020

Madame Emilie PIETTE
SG du MTE/MCTRCT/MM

Arche Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Objet : Demande de moratoire sur la destruction des DREAL

N. Réf. : ZN/LJ 20298

Madame la secrétaire générale,

La crise sanitaire a suspendu les réformes impactant les services et notamment les DREAL pendant quelques mois.

Ces projets de réformes, d'avant cette crise, motivés par une volonté de toujours moins d'État, se traduisent par des baisses récurrentes de moyens et d'effectifs dans les services publics et des abandons de missions.

Cette régression des services publics a pourtant révélé, durant cette période, le plus que nécessaire besoin d'un service public fort, protégeant les populations et portant les politiques publiques nationales des ministères. Ce n'est pas le tronçonnage et le compartimentage départemental de l'action publique sous l'égide des Préfets soumis aux pressions locales auxquelles vont aboutir ces projets de réforme dont nous avons besoin, mais bien de politiques nationales pilotées par les ministères, renforcés en effectifs et en moyens, éloignés des lobbyings, qui s'avèrent nécessaire.

Depuis le déconfinement, alors que la situation sanitaire reste préoccupante, notre pôle ministériel a choisi de poursuivre, voire d'accélérer la mise en œuvre de ces contre-réformes sans même s'interroger sur leur pertinence au regard des événements subis, nous promettant un monde d'après crise (non terminée), pire que le monde d'avant.

Notre organisation syndicale exige l'arrêt immédiat de ces réorganisations-destructions des services.

Qui plus est, concernant les DREAL, malgré nos interventions et votre engagement à présenter aux organisations syndicales, lors du prochain CTM, les listes complètes des restructurations ainsi que la définition de mesures d'accompagnement des agents, ces projets se multiplient localement pour répondre à des réformes, inconnues des organisations syndicales et engagées par nos Ministères.

Force est de constater que les services présentent pour avis dans les comités techniques locaux l'ensemble des destructions et transferts initialement prévus avant le 16 mars 2020.

Les projets en cours vont avoir de lourdes conséquences pour les services et les agents concernés qui, pour certains, décideront de ne pas attendre l'officialisation des mesures d'accompagnement promises pour demander une mobilité, par exemple.

Aussi, a minima, Force Ouvrière vous demande de respecter vos engagements et d'intervenir au plus tôt auprès de vos services afin de leur demander de suspendre l'examen de ces réorganisations devant les comités techniques locaux, tant que nos instances ministérielles, CHSCT, CT, n'ont pas été saisies pour avis de l'ensemble du périmètre des projets de réformes et des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour les agents.

Le dialogue social n'est crédible que s'il est accompagné du respect des engagements. Pour faire écho aux propos de madame la ministre en CTM, je mets en copie son cabinet afin d'illustrer la réalité de la situation au sein de son ministère.

Dans l'attente d'une action favorable à notre demande, veuillez croire, Madame la Secrétaire générale, en nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire général



Zainil Nizaraly

Copie:cabinet de madame Pompili